

L'an deux mil quinze, le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CRIEL SUR MER.

Tous les membres étaient présents à l'exception de M. HUC Claude (Pouvoir à A.TROUESSIN, M. CASADO Franck (pouvoir à N.TARIS), M.J.MAUGER (pouvoir M.D'HIERRE), M. F.MICHEL (pouvoir à D.OSINSKI), M.LAUNAY Philippe, absent

Mme PELLIER Lucie a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L2121-15 du CGCT)

ORDRE DU JOUR :

2015-18 ELECTION ADJOINT
2015-19 COMMISSIONS MUNICIPALES
2015-20 COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE
2015-21 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2015-22 TARIFS 2015
2015-23 ADMISSION EN NON VALEUR
2015-24 DECISIONS MODIFICATIVES
2015-25 REVERSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES CONTRAT ENFANCE JEUNESE
2015-26 INDEMNITES PERCEPTEUR
2015-27 REMBOURSEMENT DE FRAIS
2015-28 PROGRAMMES SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
2015-29 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
2015-30 ENCAISSEMENT RECETTES
2015-31 TRIBUNAL ADMINISTRATIF-URBANISME
2015-32 CUI-CAE
2015-33 CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE/MISSIONS OPTIONNELLES
CENTRE DES GESTION

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 26 mars 2015

2015-18 ELECTIONS

a/ ELECTIONS ADJOINT

Monsieur Le Maire fait part de la démission de Mme SIODMAK Marie-Lise, 6ème adjoint. Cette démission a fait l'objet d'une acceptation du Préfet le 23 mars 2015

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2014-41 du 30 mars 2014 portant création de 6 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2014-42 du 30 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6^{ème} adjoint,

Après en avoir délibéré,

Article I : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article II : Procède à la désignation du 6^{ème} adjoint au maire au scrutin ordinaire et à la majorité absolue :

est candidats : Mme PARICHE Claudine

Nombre de votants : 20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 11

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Claudine PARICHE	17	Dix sept

Article III :

Mme PARICHE Claudine est désignée en qualité de 6^{ème} adjoint au maire.

2015-19 COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à l'élection de Mme PARICHE Claudine au poste de 6^{ème} adjoint, Monsieur Le Maire présente les changements apportés dans les commissions municipales :

Commissions	Adjoints	Titulaires			Suppléants		
Finances	Brigitte Leborgne	Jean-Christophe RAGUET	Nicole TARIS	Francis HAILLET			
Déchets		Claudine PARICHE	Annie GENDARME	Doriane OSINSKI			
Affaires scolaires		Franck CASADO	Aude NEANT	Nicole TARIS	Rémy D'HIERRE		
Campings		Nicole TARIS	Serge HEYNSSSENS		Francis SIODMAK	Philippe LAUNAY	Lucie PELLIER
Services Techniques	Jean Christophe Raguet	Francis HAILLET	Francis SIODMAK	Serge HEYNSSSENS	Jean MAUGER		
Aménagements paysagers		Lucie PELLIER	Claudine PARICHE	Aude NEANT	Annie GENDARME	Doriane OSINSKI	Jean MAUGER
Commissions		Titulaires			Suppléants		

Voiries - Espaces publiques		François MICHEL	Philippe LAUNAY	Doriane OSINSKI			
Plages		François MICHEL	Lucie PELLIER	Franck CASADO	Aude NEANT	Doriane OSINSKI	
Prévention - Sécurité	Serge Heynsens	François MICHEL	Philippe LAUNAY	Francis SIODMAK			
Plan local d'Urbanisme		Serge HEYNSSENS	Philippe LAUNAY	Valérie LANDARD	Claude HUC	JC RAGUET	Jean MAUGER
Commerce Artisanat		Claudine PARICHE	Annie GENDARME		Justine RODRIGUEZ		
Littoral - Natura 2000 - Falaises -		Francis SIODMAK	Lucie PELLIER	Claudine PARICHE	Francis Haillet	JC RAGUET	Jean CHOQUART
Aménagement – Cadre de vie		François MICHEL	Lucie PELLIER		Philippe LAUNAY	Doriane OSINSKI	
Tourisme -		Francis SIODMAK	Lucie PELLIER	Claudine PARICHE	Annie GENDARME	Doriane OSINSKI	
Chanteraine	Nicole Taris	Francis SIODMAK	Claudine PARICHE				
Fêtes et Cérémonies		Vincent YVON	Annie GENDARME	Philippe LAUNAY	Claudine PARICHE	Doriane OSINSKI	
Communication		Lucie PELLIER	Francis SIODMAK	Brigitte LEBORGNE	Rémy D'HIERRE		
Bâtiments Communaux - Cimetière - Culte	Francis haillet	Francis SIODMAK	Serge HEYNSSENS	Doriane OSINSKI			
Manifestations Patriotiques		Annie GENDARME	Claude HUC	Rémy D'HIERRE			
Agriculture - Chasse - Pêche		Serge HEYNSSENS	Valérie LANDARD	Brigitte LEBORGNE			
Associations Sportives		Franck CASADO	Philippe LAUNAY	Aude NEANT			
Les Aînés	Claudine Pariche	Vincent YVON		Annie GENDARME	Doriane Osinski		
Action Sociale		Vincent YVON		Philippe LAUNAY	Rémy D'HIERRE		
Associations Culturelles		Vincent YVON					
Petite enfance - TITOU - Jeunesse		Vincent YVON		Aude NEANT	Doriane Osinski		

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité des membres présents, la composition des commissions municipales.

2015-20 COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Suite aux démissions de Mme SIODMACK Marie-Lise et Mme LISSARDY Dominique de leur poste de Conseiller Municipal, membres de la Commission Communale d'Action Sociale, Monsieur Le Maire propose les nominations de Mme GENDARME Annie et M. LAUNAY Philippe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, élisent Mme GENDARME Annie et M. LAUNAY Philippe, membres de la Commission Communale d'Action Sociale.

2015-21 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale sur la gestion quotidienne de la commune, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité,

Vu les délibérations de délégations du Conseil Municipal des 7 avril 2014 et 12 décembre 2014,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Le Maire à signer les mandats pour l'aliénation de biens immobiliers de la commune.

2015-22 TARIFS 2015

a/ Tarifs commune

Salles des Fêtes :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas facturer les factures de consommation électrique de la Salle des fêtes inférieures à 10 € TTC,

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de Monsieur Le Maire

Salle Yvonne Plique :

TARIFS COMMUNE	2015
LOCATION SALLE YVONNE PLIQUE (modifié le 18/06/2015)	
Salle Yvonne Plique avec repas (buffet froid-traiteur)	250.00 €
Salle Yvonne Plique sans repas	200.00 €
LOCATION HALL D'HONNEUR (modifié le 18/09/2015)	
Habitant de la commune	
Hall d'honneur + Salle Duc de Penthièvre +200 verres	320.00 €
Habitant hors commune	
Hall d'honneur + Salle Duc de Penthièvre +200 verres	410.00 €
EVENEMENTIEL	
Stand + Tables (limité à 2 tables)	
1 table	50.00 €
2 tables	60.00 €

Location parcelle :

Monsieur Le Maire fait part de la demande de M.RAMET Jean concernant la location de la parcelle communale référencée AO 260 située au-dessus de la rue des Sorbiers pour le pâturage d'un cheval. Monsieur Le Maire propose de fixer le montant de la location à 150 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la location de la parcelle à M. RAMET pour 150 e par et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de location.

b/ Tarifs Chanteraine

Dans le cadre du renouvellement de contrat, Monsieur Le Maire propose de nouveaux tarifs Kingswood,

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs suivants:

<u>TARIFS CHANTEREINE</u>	PROPOSITIONS 2015
TARIFS KINGSWOOD 2015	
Pension complète + hébergement	
Haute saison	
+ 12 ans	32.50 €
-12 ans	24.70 €
Basse saison	
+12 ans	27.00 €
-12 ans	19.50 €
Staff	
Hébergement année/ personne	2 700.00 €
Hébergement ponctuel / la nuit	13.00 €
pension complète	6.50 €

2015-23 ADMISSION EN NON VALEUR

a/ Commune

Sur proposition de M. L'inspecteur des finances publiques par courrier explicatif du 18 mai 2015, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes « cantine » émis sur la commune :

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 751.70 euros

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2015 de la commune

b/ Chanteraine

Sur proposition de M. L'inspecteur des finances publiques par courrier explicatif du 18 mai 2015, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes émis sur budget du Château de chanteraine

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 48.90 euros

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2015 de Chanteraine

2015-24 DECISION MODIFICATIVE

a/ Annulation de titres sur exercices antérieurs : loyer gendarmerie

Monsieur Le Maire expose :

Les titres du loyer de la gendarmerie ont été émis pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2014. Suite au départ des gendarmes le 1^{er} septembre 2014, il est nécessaire d'annuler ces titres. Les crédits n'ont pas été prévus au budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les ouvertures de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

Compte 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 28 200 €

Compte 678 : Autres charges exceptionnelles : - 28 200 €

b/ Facture ERDF : Lotissement Domaine de l'Observatoire

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre des projets de construction gérés par le Domaine de l'Observatoire, le promoteur s'était engagé à effectuer à sa charge les travaux de voirie et réseaux ainsi que l'implantation du transformateur électrique.

Une participation de la commune était sollicitée pour les travaux de génie civil assurant le raccordement au Réseau Public de Distribution.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 juin 2014, a accepté à l'unanimité de contribuer financièrement à l'extension et a autorisé M. Le Maire à signer la convention établie par ERDF.

Les fonds d'un montant de 18 162.07 € TTC n'ont été prévus au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les ouvertures de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

Compte 678 : Autres charges exceptionnelles : - 18 500 €

Compte 023 : Virement à la section d'investissement : + 18 500 €

Section investissement :

Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 18 500 €

Compte 21534 : Réseaux d'électrification : + 18 500

c/Lave-linge Chantereine

Monsieur Le Maire expose que les crédits ouverts au budget primitif 2015 sur le compte 2188 autres immobilisations corporelles ne sont pas suffisants. En effet, des dépenses imprévues ont impacté l'enveloppe budgétaire (achat de plaque de cuisson, achat d'un lave-linge)

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les ouvertures de crédits suivants :

BUDGET CHANTEREINE :

Section de Fonctionnement :

Compte 706: Prestations de services: - 2 000 €

Compte 023 : Virement à la section de fonctionnement : + 2 000 €

Section investissement :

Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 2 000 €

Compte 2188 : autres immobilisations corporelles : + 2 000 €

2015-25 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés le reversement auprès des prestations de services 2012 et 2013, versées par la Caisse d'Allocation Familiale, attribué au Centre Action Socio-culturelle Neptune au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour les activités accueil de loisirs :

Prestions de services 2012 : 13 760.26 €

Prestation de services 2013 : 15 410.95 €

Soit un montant de 29 171.21 € à reverser.

2015-26 CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL-ATTRIBUTION INDEMNITE

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise afin

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

De lui accorder également 1 l'indemnité de confection des documents budgétaires

2015-27 REMBOURSEMENT DE FRAIS

a/ OTSI :

Monsieur Le Maire rappelle que le Château de Chantereine, en partenariat avec l'office de tourisme de Criel sur Mer, a participé au salon du tourisme du 19 au 22 mars 2015 à Paris Portes de Versailles. L'Office de tourisme a réglé les frais d'hébergement pour la Directrice Adjoint de Chantereine soit 416 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le remboursement de 416 € à l'OTSI.

2015-27 REMBOURSEMENT DE FRAIS

b/ Salon de Paris

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité de membres présents et représentés, le remboursement des frais de repas supplémentaires engagés par Mme CHAMPION Séverine, Directrice Adjoint du Château de Chantereine, lors du Salon du Tourisme soit 27.50 €.

2015-28 PROGRAMMES SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 2015

Monsieur Le Maire présente les projets préparés par le Syndicat Département d'Energie de Seine Maritime, pour lesquels la commune participera au titre du Génie civil France Telecom :

N° DOSSIER	NOM DE L'OPERATION	MONTANT TOTAL T.T.C.	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
4698	Rue du Tréport	185 760.00 €	24 600.00 € TTC
4700	Rue du Calvaire	251 400 .00 €	24 100.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les projets 2015 cités ci-dessus
- Décide d'inscrire les dépenses d'investissement comme suit

ANNEE BUDGETAIRE	OPERATION	MONTANT A INSCRIRE AU BP	MONTANT TVA RECUPERABLE
2016	Rue du Tréport	24 600.00 €	0.00
2016	Rue du Calvaire	24 100 .00 €	3 798.40 €

- Demande au SDE76 de programmer les travaux
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ces projets

2015-29 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

a/ Aéro dynamique Crielloise

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur Le Maire, décide à la majorité (1abstention) d'autoriser le versement d'une subvention de 350 € à l'Aéro Dynamique Crielloise.

b/ ABSA CAPE EPIC

Le Maire présente la demande de financement sollicitée par deux vttistes Benjamin BACHELET et Simon DECAYEUX (criellois) pour participer à la course VTT ABSA CAP EPIC « Paris-Dakar du VTT » Ces deux coureurs sollicitent une contribution pour les aider à réaliser leur rêve. L'image de Criel sur Mer serait associée aux valeurs véhiculées par cette aventure. 10 % du budget sponsoring est reversé à l'association Petit Prince qui réalise les rêves d'enfant et adolescents gravement malade.

Quatre options de partenariat sont proposées.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à la majorité de contribuer au financement de cette course ABSA CAP EPIC à hauteur de l'option 2 : 750 € :

- Apparition du logo sur les maillots et cuissards des 2 coureurs
- Logo et liens web de la collectivité sur le blog des coureurs
- Logo et lien web sur la page face book des coureurs
- Un maillot de vélo avec les couleurs de la tenue officielle Cape Epic 2016
- 75€ reversés à l'association Petit Prince

Vote

Aucun financement : 0

Option 1 : 450 € : 7 pour

Option 2 : 750 € : 13 pour

Option 3 : 1 250 € : 1 pour

Option 4 : 2 000 € : 0

2015-30 ENCAISSEMENT RECETTES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés l'encaissement des recettes suivantes :

Commune :

- Indemnité de sinistre immédiate suite effraction services techniques versée par AXA Assurances : 944.60 €
- Remboursement trop versé sur facturation EDF : 277.29 €

Chantereine :

- Indemnité de sinistre bris de glace gymnase Chantereine : 314.62 €

2015-31 TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur Le Maire expose le dossier opposant la commune de Criel sur Mer au consorts DUPONT concernant une demande d'annulation de permis de construire.

En date du 29 décembre 2011, les consorts DUPONT ont saisi le Tribunal Administratif de Rouen afin de contester l'arrêté de permis de construire Pc 076 192 09 C 0028 pris par Le Maire de Criel sur Mer, le 17 décembre 2009 : pour défaut d'affichage, délai de péremption du permis, stabulation située à moins de 50 mètres conformément au Règlement Sanitaire Départemental.

Dans son audience du 11 juillet 2013, le Tribunal Administratif a condamné la commune à verser une somme globale de 1 000 € au consorts DUPONT.

Le 11 septembre 2013, la commune a saisi la Cour Administrative d'Appel de Douai pour annuler le jugement et mettre à la charge des consorts DUPONT la somme de 1 500 €

Le 10 octobre 2014, la nouvelle municipalité a adressé un courrier à la SCP GARRAUD (défense de la commune) désireuse d'éviter de porter le litige devant les juridictions compétentes, en demandant de se rapprocher de la défense des consorts DUPONT pour proposer une entente transactionnelle.

Le 29 janvier 2015, la Cour Administrative d'Appel de Douai a rejeté la requête de la commune et a condamné la commune à verser 1 000 € au titre des frais exposés par les consorts DUPONT.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il n'est souhaitable de faire appel.

Le conseil Municipal, après délibération, valide la position de Monsieur Le Maire sur le dossier.

2015-32 CUI-CAE

Le maire informe l'assemblée : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois

L'Etat prendra en charge 65% au minimum de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Monsieur Le Maire propose les recrutements en CUI-CAE suivants :

Services	Fonction	Durée Hebdo	Dates contrat
Services Techniques : espaces verts	Adjoint technique	20 H	01/07/2015 au 30/06/2016
Pôle jeunesse	Adjoint d'animation	20 H	19/09/2015 au 18/09/2016
Structure multi accueil	Agent social	20 H	06/07/2015 au 05/07/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 200/-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion

Vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,

DECIDE :

-d'adopter, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Maire

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015 chapitre 012.

**2015-33 CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE et MISSIONS
OPTIONNELLES CENTRE DE GESTION**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique...) etc.

Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion de la Seine Maritime se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par CDG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- *Médecine préventive**
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- Ou toute autre mission

**La mission de médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou travaux.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine Maritime

Article 2 : Autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes subséquents

QUESTIONS DIVERSES :

- Dossier indemnisation propriété Mme CANTI Chantal, 4 rue des viking : Monsieur Le Maire rappelle que la commune a reçu l'accord de la DDTM pour l'indemnisation de cette propriété au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs dit « fond Barnier » le 27 février 2015. Mme CANTI, étant sous curatelle renforcée la commune attend l'accord du juge des tutelles pour la signature de l'acte de vente.
- Dossier procédure de péril ordinaire 24 rue des 8 mai, l'occupant a été relogé et la procédure suit son cours chez le notaire en charge de la succession non close depuis 2005, année de décès de la propriétaire.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place avec les associations sportives et culturelle crielloises d'une convention de mise à disposition des locaux communaux. Deux réunions d'information destinées aux présidents des associations crielloise ont été organisées les 9 et 11 juin 2015.
- Monsieur Le Maire prévoit l'organisation d'une réunion publique afin d'informer les citoyens criellois sur la restauration de la continuité écologique de l'Yères, le parc Off-shore, la valorisation des locaux de l'ancienne gendarmerie.
- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les échéances pour les fusions de Communauté de communes vont arriver à terme rapidement. A cet effet, les élus ont constitué un groupe de travail pour analyser les propositions de fusion entre Communauté de Communes Bresle Maritime ou Communauté de Communes du Petit Caux.
- Monsieur Le Maire expose que la Trésorerie du Tréport fermera ces services le 31 décembre 2015 et sera rattaché à la trésorerie de Eu.
Monsieur M Le Maire fait part d'une pétition adressée par Monsieur Le Maire du Tréport pour la défense de ce service de proximité. La pétition sera mise à la disposition des élus et des administrés à l'accueil de la mairie.

La séance est levée à 22 H 30

Criel sur Mer, le 23 juin 2015
Le Maire
Alain TROUessin